



LA DIRECTRICE,

VU les articles R.6144-1 à R.6144-6 du Code de la Santé Publique ;

VU le décret n° 2011-117 du 27 janvier 2011 relatif à la composition des commissions médicales d'établissement des établissements publics de santé ;

VU le décret n° 2013-841 du 20 septembre 2013 modifiant les dispositions relatives à la commission médicale d'établissement et aux transformations des établissements publics de santé et à la politique du médicament dans les établissements de santé ;

VU le décret n° 2022-202 du 17 février 2022 relatif à la libre organisation des établissements publics de santé et aux fonctions de chef de service dans ces établissements ;

VU l'arrêté du 6 octobre 2006 modifiant l'arrêté du 3 novembre 2005 fixant la procédure des élections aux commissions médicales des établissements publics de santé ;

CONSIDERANT le Règlement Intérieur de la Commission Médicale d'Etablissement de l'Etablissement Public de Santé Mentale de la Guadeloupe validé à la CME du 11 mars 2024 ;

CONSIDERANT la décision n°2024-821/EPSMG du 09 septembre 2024 arrêtant la composition nominative de la Commission Médicale d'Etablissement de l'EPSMG ;

CONSIDERANT la décision n°2025-27/EPSMG du 09 janvier 2025 portant modification de la composition nominative de la Commission Médicale d'Etablissement de l'EPSMG ;

CONSIDERANT la démission à la chefferie de service du GAL Jean-Michel à compter du 1er mars 2025 ;

CONSIDERANT la fin des fonctions du Dr MEHTOUR Toufik dans l'établissement à compter du 21 mars 2025 ;

CONSIDERANT la fin des fonctions de la Dre CHEMIN Catherine dans l'établissement à compter du 1er avril 2025 ;

CONSIDERANT la fin des fonctions de la Dre KHELIFA Salima dans l'établissement à compter du 1er août 2025 ;

CONSIDERANT la fin des fonctions de la Dre SCIVEREL Claire dans l'établissement à compter du 1er septembre 2025 ;

CONSIDERANT la nomination du Dr DORESSAMY Ahimsa en qualité de Chef du Pôle Adultes Grande-Terre à compter du 1^{er} mars 2025 ;

CONSIDERANT la nomination de la Dre BALAGA Meylora en qualité de cheffe du service Intersecteur du Pôle Enfant et Adolescent à compter du 1^{er} avril 2025 ;

CONSIDERANT la nomination du Dr EL MAHFOUDI Ilyass en qualité de chef du service Réhabilitation du Pôle Adultes Grande-Terre à compter du 1^{er} avril 2025 ;

CONSIDERANT la nomination de la Dre BALTYDE Kathleen en qualité de cheffe du service à compter du 09 juin 2025 ;

D E C I D E

ARTICLE UN - :

La Commission Médicale d'Etablissement de l'Etablissement Public de Santé Mentale de la Guadeloupe est composée comme suit :

COLLEGES	REPRESENTANTS TITULAIRES	REPRESENTANTS SUPPLEANTS
MEMBRES DE DROIT	1- M. le Dr ABOUD Ibrahim 2- Mme la Dre BALTYDE Kathleen	

COLLEGES	REPRESENTANTS TITULAIRES	REPRESENTANTS SUPPLEANTS
MEMBRES DE DROIT	3- M. le Dr BELOT Mathieu 4- M. le Dr CAPERET Daniel 5- Mme la Dre DELAROZIERE Isabelle 6- Mme la Dre DEVAUX Carol 7- M. le Dr DORESSAMY Ahimsa 8- M. EL MAHFOUDI Ilyass 9- M. le Dr JEREMIE Jean-Marc 10- M. le Dr PRADEL Jean-François 11- M. le Dr LE GAL Christophe 12- M. le Dr NZUZI MABIALA Odon 13- Mme la Dre RASCLE Catherine 14- Mme la Dre ZINGARETTI Laetitia	

COLLEGES	REPRESENTANTS TITULAIRES	REPRESENTANTS SUPPLEANTS
REPRESENTANTS DES RESPONSABLES DES STRUCTURES INTERNES, SECTEURS, SERVICES OU UNITES FONCTIONNELLES	1- Mme la Dre MARTIN Karine 2- M. le Dr MPEMBI Magloire Nkosi 3- Mme la Dre SAFRANO Béatrice 4- Mme la Dre TOMADINI Julie	
REPRESENTANTS DES PRATICIENS TITULAIRES	1- M. le Dr ATALLAH Alain 2- Mme la Dre BALAGA Meylora 3- Mme la Dre SFEIR Nathalie 4- M. le Dr TADIMI Allal	1- Mme la Dre HALLEY LE CAM Aurélia 2- Mme la Dre YESAYAN-ATOEV Nuné
REPRESENTANTS DES PERSONNELS TEMPORAIRES OU NON TITULAIRES	1- M. le Dr MAIZA Abdelhak 2- M. le Dr MAKHLOUF Azeddine	
REPRESENTANTS DES INTERNES	1- Mme PELLERIN Edith	1- Mme GOFFINET Manon

**REPRESENTANT DU COMITE SOCIAL D'ETABLISSEMENT
(à titre consultatif)**

TITULAIRE	SUPPLEANT
M. FALKLAND Bertrand	Néant

PERSONNALITES ASSISTANT AUX REUNIONS
(à titre consultatif)

QUALITE	NOM-PRENOM
La Présidente du Directoire ou son représentant	Mme JHIGAI Ida
Le Président de la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques (CSIRMT)	M. ABARGHAZ Châou
Le Praticien responsable de l'information médicale	Néant
Le représentant des pharmaciens nommé par la PUI du CHBT	Néant
Le praticien responsable de l'équipe opérationnelle d'hygiène	Mme la Dre LOMBION Valérie
Le représentant des usagers de l'établissement	M. DOYON Serge

ARTICLE DEUX - :

Monsieur le Dr Christophe LE GAL est élu **Président** de la Commission Médicale d'Etablissement (CME).

Madame la Dre Béatrice SAFRANO est élue **Vice-Présidente** de la CME.

Saint-Claude, le 17/09/2025

Ida JHIGAI

